

tenue par Madame FREY, Juge des Référés
En présence de Madame LELONG, Greffière

14 heures 00

01) DOSSIER N° 2501388 RAPPORTEURE: Madame Céline FREY

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - ETRANGERS - Suspension de la décision par laquelle le Préfet 21 a refusé d'enregistré le dossier de demande de titre de séjour et a refusé de délivré une attestation de prolongation d'instruction.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Monsieur

SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour)

Défendeur

PRÉFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ ET M. le Préfet
DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Arrêté le 16/04/2025

Le président du tribunal